

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20/01/2020 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

Convoqué le : 13/01/2020

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie BODY

PRESENTS : Jacques NIVON

Marie BODY

Emile MALLET

Daniel GRANDIN

Fabrice ARNAUD

Ernst LOPES CARDOZO

Gérard NELH

Adrien DONZET

Jérôme PLANTEVIN

Marine PANAZOL

Louis MEGE PONZO

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09/12/2019:

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion du 09/12/2019 est approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION POUR TRAVAUX SDED SUR LE RESEAU ELECTRIQUE COMMUNAL:

Conformément à la présentation qu'avait faite Mr Cadet, Directeur du SDED, au cours de la réunion du Conseil Municipal du 28/10/2019, le SDED confirme son projet de renforcement du réseau basse tension (BT) à partir du poste « Villeperdrix » en créant un poste 4UF permettant l'augmentation de la puissance disponible sur le village de 160 à 250 kVA. Ces travaux prévoient l'enfouissement de certaines lignes aériennes situées au pied du village, la démolition du transformateur actuel devenu obsolète et la création d'un nouveau implanté au départ du Chemin du plan des Rieux. La dépense prévisionnelle est de 260293.56 € HT. Grâce à la mobilisation de crédits nationaux spécifiques, le SDED prend en charge la totalité de ces travaux. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ce dossier référencé : 263760016AER

2 – DELIBERATION POUR TRAVAUX SDED SUR LE RESEAU TELECOM:

L'enfouissement des lignes électriques entraînant l'effacement du réseau Telecom, le SDED prévoit une dépense prévisionnelle de 23560.36 € HT pour cette opération. Cette somme est en partie prise en charge par le SDED mais 12534.96 € restent à charge de la Commune. Le Maire estime que le montant est élevé en rapport du nombre d'abonné desservis mais il semble difficile de faire différemment. Après discussion, le Conseil donne son accord par 9 voix pour et 2 contre pour ce dossier référencé : 263760016ART.

3 – DELIBERATION POUR TRAVAUX SDED SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Comme pour le réseau télécom, il est également nécessaire d'enfouir le réseau d'éclairage public dans le secteur concerné. En plus du point lumineux existant, la Commune a demandé d'en rajouter trois : un dans le virage sous l'ancienne école et deux entre l'existant et le transformateur actuel. Cette première tranche de travaux prévoit la pose en tranchée du câble et d'une câblette de terre. La dépense prévisionnelle est de 6568.85 € prise en charge à 50 % par le SDED : 3284.42 reste donc à charge de la Commune. Le Maire précise que, pour l'éclairage public, le remboursement se fait à partir de l'année qui suit les travaux à raison de 1170 € par an. Le Conseil donne son accord par dix

voix pour et une abstention. Le Maire rappelle qu'il faudra très rapidement décidé du type de candélabre à mettre en place ainsi que leur implantation exacte.

4 – DEMANDE DE MME CARR:

Par un courrier daté du 30 Décembre dernier, Mme Catherine Carr souhaite devenir propriétaire de l'espace public situé devant une porte fenêtrée à l'arrière de sa maison. Les deux riverains concernés ont renoncé à leur droit d'acquisition par deux attestations jointes au courrier. Afin de vérifier si une enquête publique était nécessaire, le Maire a posé la question à Mme Richard, rédactrice juridique. Celle-ci a confirmé qu'elle n'était pas nécessaire du fait que cette impasse ne dessert plus aucune parcelle et par conséquent n'a plus d'utilité publique. Néanmoins, un point de détail reste à voir pour l'accès à un châssis vitré fixe appartenant à Mr et Mme Bajolet, riverains. Le Maire propose au Conseil de reporter la décision de cession dans l'attente d'une rencontre sur place avec la Mairie, Mr et Mme Bajolet et Mme Carr.

5 – CONVENTION AVEC LA CcBDP POUR LA MISE A DISPOSITION D'ERIC MARTIN :

Le Maire indique, qu'après avoir exprimé le souhait de la Commune de continuer à s'adjoindre les services d'Éric Martin, agent technique de la CcBDP, il est désormais nécessaire de signer une nouvelle convention avec cette structure. Conformément à notre demande, cette convention de mise à disposition prévoit l'intervention d'Éric Martin huit journées sur l'année soit une par mois de Mars à Octobre. Le coût de cette prestation est de 20 € de l'heure et la convention est signée jusqu'au 30 Juin 2021. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 30